



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-210

PUBLIÉ LE 4 MAI 2021

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Unité départementale de Paris

75-2021-05-03-00007 - Récépissé de modification d une déclaration d'un organisme de services à la personne N° SAP834507659 (1 page)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Secrétariat général aux politiques publiques

75-2021-04-26-00014 - Arrêté portant agrément de l'association Foyer Jorbalan pour la mise en oeuvre du parcours de sortie de la prostitution et d insertion sociale et Professionnelle dans le département de Paris. (2 pages)

Page 5

Préfecture de Police /

75-2021-05-03-00008 - Arrêté n° 21-025 relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d encadrement et d application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly (1 page)

Page 8

Préfecture de Police / Cabinet

75-2021-05-04-00004 - Arrêté n° 2021-00389 modifiant l'annexe 1 de l'arrêté n° 2021-0028 du 15 janvier 2021 fixant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 (1 page)

Page 10

75-2021-05-04-00003 - Arrêté n° 2021-00390 désignant un centre temporaire pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 (1 page)

Page 12

75-2021-05-04-00002 - Arrêté n° 2021-00391 désignant des centres temporaires pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 (1 page)

Page 14

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2021-05-03-00007

Récépissé de modification d une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP834507659



PREFET DE PARIS

**DRIEETS de la région Ile-de-France
Unité Départementale de Paris**

**Récépissé de modification d'une déclaration
d'un organisme de services à la personne
N° SAP 834507659**

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 7232-1, R. 7232-1 à R. 7232-13, D. 7231-1, D.7231-2 et D.7233-1

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges prévu à l'article R. 7232-7 du code du travail,

Vu le récépissé de déclaration d'un organisme de service à la personne délivré le 14 février 2018.

Vu la demande de modification d'adresse présentée le 18 avril 2021, par Madame FAKHOUR Lamia en qualité de micro-entrepreneur.

LE PREFET DE PARIS

Constate :

Article 1 Le siège social de l'organisme FAKHOUR Lamia, dont la déclaration d'organisme de service à la personne a été accordée le 14 février 2018 est situé à l'adresse suivante : 159, boulevard Voltaire 92600 ASNIERE-SUR-SEINE depuis le 23 novembre 2020.

Article 2 Les autres articles demeurent inchangés.

Paris, le 3 mai 2021

Pour le Préfet de la Région Ile de France, Préfet de Paris,
et par délégation du Directeur Régional de la DRIEETS d'Ile-de-France,
Par subdélégation, l'Inspectrice du Travail



Florence de MONREDON

Préfecture de la Région d'Ile de France,
Préfecture de Paris

75-2021-04-26-00014

Arrêté portant agrément de l'association Foyer Jorbalan pour la mise en oeuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et Professionnelle dans le département de Paris.



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'égalité

ARRÊTÉ n°

**Portant agrément de mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution
et d'insertion sociale et professionnelle**

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris
Officier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 121-9 et R121-12-1 à R121-12-3 ;

Vu le code justice administrative ;

Vu le décret n° 2016-1467 du 28 octobre 2016 relatif au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle et à l'agrément des associations participant à son élaboration et à sa mise en œuvre ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2016 relatif à l'agrément des associations participant à l'élaboration et à la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

Vu la demande d'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle, pour le département de Paris, signée par Madame Philippe DUMONT, Président de l'association « Association Foyer Jorbalan », et déposée le 6 avril 2021 ;

Considérant que cette association remplit les conditions réglementaires relatives à l'agrément pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ;

ARRETE :

Article 1^{er}

L'agrément prévu aux articles L.121-9 et R.121-12-1 du code de l'action sociale et des familles est délivré à l'association « Association Foyer Jorbalan », sise au 20 rue Edouard Pailleron, 75 019 PARIS, pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle dans le département de Paris.

Article 2

L'agrément est accordé pour une durée de trois ans.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou, dans les autres cas, de sa publication, conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative.

Article 4

La directrice régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture (www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france) et notifié à l'association mentionnée à l'article 1^{er}. Cet arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Fait à Paris, le 26 avril 2021

Pour le préfet et par délégation,

La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris

Magali CHARBONNEAU

Signé

Préfecture de Police

75-2021-05-03-00008

Arrêté n° 21-025

relatif à la composition de la commission
administrative paritaire interdépartementale
compétente

à l'égard des fonctionnaires du corps
d'encadrement et d'application de la police
nationale relevant du
secrétariat général pour l'administration du
ministère de l'intérieur de la zone de défense et
de sécurité

de Paris affectés dans les départements de Paris,
des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du
Val-de-

Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de
l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de
Roissy - Charles-de-
Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Arrêté N° 21-025

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne; de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 susvisé est modifié comme suit pour le mercredi 5 mai 2021 matin :

Membres titulaires:

« Mme Fabienne SOL, directrice adjointe de la police aux frontières de Roissy, est remplacée par Mme Isabelle BUSSON, cheffe de la division police générale et investigation de la police aux frontières de Roissy »

« Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines »

Membre suppléant:

« M. Laurent CAINE, chef d'état-major à la direction régionale de la police judiciaire des Yvelines, est remplacé par M. Thierry GALY, chef de la division des affaires criminelles à la direction régionale de la police judiciaire des Yvelines »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris, le 03 mai 2021

Chef du service de gestion des personnels
de la police nationale

signé
Jean-Baptiste CONSTANT

Préfecture de Police

75-2021-05-04-00004

Arrêté n° 2021-00389

modifiant l'annexe 1 de l'arrêté n° 2021-0028 du
15 janvier 2021 fixant la liste des centres
désignés pour assurer la vaccination sur le
territoire de la ville de Paris dans le cadre de la
campagne de vaccination contre la covid-19

Arrêté n° 2021-00389
modifiant l'annexe 1 de l'arrêté n° 2021-0028 du 15 janvier 2021 fixant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n° 2021-0028 du 15 janvier 2021 modifié fixant la liste des centres désignés pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France en date du 29 avril 2021 ;

Arrête :

Art. 1^{er} - A compter du 5 mai 2021, le tableau figurant à l'annexe 1 de l'arrêté du 15 janvier 2021 susvisé est modifié comme suit :

I. - Sont supprimés :

- 1° Dans la colonne « SITE », les mots : « Caserne Masséna » ;
- 2° Dans la colonne « ADRESSE », l'adresse : « 16, avenue Boutroux - 75013 Paris » ;

II. - Sont ajoutés :

- 1° Dans la colonne « SITE », les mots : « Parc des expositions de la Porte de Versailles » ;
- 2° Dans la colonne « ADRESSE », l'adresse : « 1, place de la Porte de Versailles - 75015 Paris ».

Art. 2 - Le préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et consultable sur son site : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Fait à Paris, le 04 mai 2021

Signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2021-05-04-00003

Arrêté n° 2021-00390

désignant un centre temporaire pour assurer la
vaccination sur le territoire de la ville de Paris
dans le cadre de la campagne de vaccination
contre la covid-19

Arrêté n° 2021-00390
désignant un centre temporaire pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris
dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19

Le préfet de police,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3136-1 et R* 3131-18 ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Considérant la campagne de vaccination contre la covid-19 organisée dans les conditions prévues à l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé ; que, en application du VIII bis du même article, le représentant de l'Etat dans le département désigne, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, les centres de vaccination participant à cette campagne ; que, conformément à l'article R.* 3131-18 du code de la santé publique, le préfet de police exerce à Paris les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département lorsque l'état d'urgence sanitaire est déclaré ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 avril 2021 ;

Arrête :

Art. 1^{er} - A compter du 5 mai et jusqu'au 17 juillet 2021, le centre suivant est désigné pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 :

Centre d'examens de Santé : 3, rue du Maroc – 75019 Paris

Art. 2 - Le préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et consultable sur son site : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Fait à Paris, le 04 mai 2021

Signé

Didier LALLEMENT

Préfecture de Police

75-2021-05-04-00002

Arrêté n° 2021-00391

désignant des centres temporaires pour assurer
la vaccination sur le territoire de la ville de
Paris dans le cadre de la campagne de
vaccination contre la covid-19

Arrêté n° 2021-00391
désignant des centres temporaires pour assurer la vaccination sur le territoire de la ville de Paris dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19

Le préfet de police,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 3136-1 et R* 3131-18 ;

Vu le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu le décret du 20 mars 2019 par lequel M. Didier LALLEMENT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde (hors classe), est nommé préfet de police (hors classe) ;

Considérant la campagne de vaccination contre la covid-19 organisée dans les conditions prévues à l'article 53-1 du décret du 29 octobre 2020 susvisé ; que, en application du VIII bis du même article, le représentant de l'Etat dans le département désigne, après avis du directeur général de l'agence régionale de santé, les centres de vaccination participant à cette campagne ; que, conformément à l'article R.* 3131-18 du code de la santé publique, le préfet de police exerce à Paris les attributions dévolues au représentant de l'Etat dans le département lorsque l'état d'urgence sanitaire est déclaré ;

Vu l'avis du directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France en date du 30 avril 2021 ;

Arrête :

Art. 1^{er} - Les centres suivants sont désignés pour assurer les 6 et 7 mai 2021, entre 10h00 et 19h00, la vaccination dans le cadre de la campagne de vaccination contre la covid-19 :

- Centre de vaccination Auguste Renoir : 2, square Auguste Renoir - 75014 Paris ;
- Gymnase des Fillettes : 54bis, Boulevard Ney - 75018 Paris.

Art. 2 - Le préfet, directeur du cabinet et le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de police et consultable sur son site : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr.

Fait à Paris, le 04 mai 2021

signé

Didier LALLEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité